

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 12 décembre 2022**

**Membres en exercice : 15**  
**Présents : 13**  
**Représentés : 2**  
**Votants : 15**

Date de la convocation : 07/12/2022  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 12 décembre 2022, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

---

Fait et délibéré le 12 décembre 2022  
2022

Publié en mairie le : 13 décembre

Pour copie certifiée conforme.

**Objet : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Elle informe que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot lui a transmis un tableau des agents promouvables sur lequel un agent remplit les conditions à l'ancienneté.

Elle propose donc de créer un emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps non complet pour le secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi de rédacteur principal 1ère classe pour une durée hebdomadaire de 17h50 à compter du 1er janvier 2023
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*